

Le « brutal » (29) Jean, baron de REICHLING, qu'Odile d'Huart épousa le 28-1-1642, était à ce moment « lieutenant de mestre de camp général et commandant à Trèves » (30).

Descendant d'une famille riche mais non noble de Martelange, il était en excellents termes avec Jean de Beck, de 1642 à 1648 gouverneur de Luxembourg. Celui-ci le pria même à différentes reprises, lors de courtes absences, de le représenter auprès de la garnison, ce dont le Conseil provincial avait d'ailleurs à redire (31).

A l'Exposition organisée dans le cadre des fêtes du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'installation de l'École d'Infanterie à Arlon (1966), M. Marcel Bourguignon put faire état d'une lettre autographe (juillet 1645) et d'une convocation (septembre 1645) du colonel Reichling par lesquelles celui-ci ordonna à l'officier du château de Mirwart de lui envoyer ses élus pour renforcer la garnison d'Arlon menacée par les troupes françaises.

Retenons aussi ici que Reichling « a été un des premiers qui délivrèrent Thionville pendant le siège que l'armée française avait mis devant cette ville » (32).

Avec son époux, Odile d'Huart fit construire la chapelle de N.-D. du Mont Calvaire, « située au Paffendal, près des portes de Luxembourg et contiguë à mes jardins » comme il est dit dans le testament d'Odile d'Huart dont il sera encore question. D'après Paul Wurth, cette chapelle se trouvait probablement au mont Crépin (33).

En 1650, Reichling acquit, moyennant 18.200 florins, les cinq huitièmes de la seigneurie d'Autel-Sterpenich, le reste appartenant à la famille d'Argenteau (34). Le 4-7-1653, les époux Reichling déclarent devant notaire que depuis cette acquisition il y a eu procès au Grand Conseil de Malines en matière de retrait lignager pour lesdites parts entre Philippe, baron de Licques (v. fasc. XIV, p. 461), demandeur, et le vicomte de Looz, défendeur ; qu'une sentence ayant adjugé le retrait au baron de Licques, il fut convenu entre celui-ci et les déclarants que le contrat à faire à titre d'engagement ou de vente à faculté de rachat, comme aussi lesdites cinq parts seront tenus pour biens immeubles. Le baron de Licques ayant retiré par retrait lignager les cinq parts pour 18.200 florins, il vendit ses droits par contrat du 26-11-1653 aux époux Reichling pour 24.000 florins (35).

En cette année 1653, Jean de Reichling était colonel d'un régiment d'infanterie des « Hauts allemands », membre du Conseil de Guerre de S. M.

Le 20 juillet de l'année suivante, nous le voyons prier le Conseil provincial de condamner M. de Hubing (Fock de Hubingen) à lui rembourser avec les intérêts un capital de 2.000 florins (35 bis).

Il mourut au château d'Autel le 21-2-1660 et fut inhumé deux jours plus tard en l'église des Récollets à Luxembourg (36).

Christophe Albert, baron d'ARGENTEAU, seigneur de Lagrange, Fontoy,